Ville de QUÉVERT

# ARRÊTÉ N°154/2026

**Interdiction de stationner**
**Parking Groupe Scolaire**
**Le mardi 27 octobre 2026 de 13h30 à 18h00**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

## ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de la venue du Bus des Métiers, une partie du parking du groupe scolaire sera concerné par une interdiction de stationnement le mardi 27 octobre 2026 de 13h30 à 18h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 14/10/2026

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**




Publié le 16 octobre 2026.